

**APPEL A CANDIDATURE : DELEGUES DES ASSOCIATIONS AFFILIEES AU  
TITRE DU COMITE DEPARTEMENTAL**

Election des délégués à l'assemblée générale de la Fédération Française de Tennis.

L'élection des délégués à l'assemblée générale de la Fédération au titre du comité départemental de l'Isère aura lieu lors de son assemblée générale le 10 octobre 2020 à La Buisse conformément aux dispositions des articles 11 et 12 des statuts de la FFT, 1 des règlements administratifs de la FFT et 6 des statuts du comité départemental.

Le nombre de délégué des associations affiliées à élire est déterminé en fonction du nombre de licenciés de la ligue au 31 août 2020. Ils sont élus pour une année.

Au titre de notre comité départemental, le nombre de délégués à élire est de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Vingt et un jours au plus tard avant la date fixée pour l'élection des délégués, soit le 18 septembre 2020 à minuit, les listes de candidats sont envoyées à la commission régionale des litiges par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) ou déposées contre récépissé au siège de la ligue.

Le dépôt des listes sur place doit être effectué au siège de la ligue 30 Rue Lionel Terray 69500 BRON aux jours et horaires d'ouverture suivants : de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Les listes doivent être accompagnées d'un document justificatif de l'acceptation de chaque candidat titulaire et suppléant inscrit sur la liste<sup>1</sup>, de son attestation de non-condamnation<sup>2</sup>, du numéro de sa licence de l'année en cours et de l'année précédente ainsi que de la photocopie de sa pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou permis de conduire).

**Composition de la liste :**

Chaque liste doit comporter 1 candidat titulaire et 1 candidat suppléant. Les candidats non élus au titre de la délégation du comité départemental peuvent se présenter à l'élection de la délégation de la ligue.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 3 (à joindre à l'appel à candidature)

<sup>2</sup> Voir annexe 4 (à joindre à l'appel à candidature)

### **Candidatures :**

Les candidats à l'élection doivent être âgés de dix-huit ans révolus au jour de l'élection, titulaires d'une licence « C » délivrée l'année sportive en cours et l'année sportive précédente par une association affiliée du comité départemental.

Ne peuvent être élus :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée définitivement une sanction disciplinaire d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- Les salariés de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité départemental, ainsi que les agents publics mis à la disposition de la Fédération Française de Tennis, de ses ligues ou de ses comités départementaux.

### **Election :**

Les délégués au titre du comité départemental sont élus, pour une durée d'un an, au scrutin secret de liste à un tour par l'assemblée générale du comité.

En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs listes, celle dont la moyenne d'âge des candidats titulaires est la moins élevée est considérée comme étant arrivée en tête.

**ANNEXE 3 : MODELE D'ACCEPTATION SUR LA LISTE**

Je soussigné(e),

.....  
.....,

Numéro de licence « C » : .....

Accepte d'être candidat à la délégation de la FFT au titre du ..... [préciser  
nom du comité départemental] sur la liste conduite par..... [à préciser].

Je joins à la présente une photocopie d'un document d'identité en cours de validité (CNI,  
passeport ou permis de conduire).

Fait à .....

Le .....

Signature

**ANNEXE 4 : MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON-  
CONDAMNATION**

Je soussigné,

.....  
.....,

Atteste, par la présente, sur l'honneur :

Qu'en tant que citoyen français, je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation à une peine faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales.<sup>3</sup>

Qu'en tant que citoyen étranger, je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation à une peine, qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.<sup>1</sup>

Fait à .....

Le .....

Signature

---

<sup>3</sup> Cochez le paragraphe correspondant à votre situation.

**ANNEXE 5 : MODELE DE MANDAT**

**(Concerne un président de club qui donne mandat à un suppléant désigné conformément aux statuts du club)**

Je soussigné(e) : .....

Président de l'association : ..... N° .....

donne mandat à M. ....

qualité : ..... Licence « C » n° .....

- aux fins de me représenter à l'assemblée générale de la ligue/ ou du comité départemental<sup>4</sup>,  
..... le .....
- Et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions,  
participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à....., le .....

**Signature du président mandant précédée de  
la mention manuscrite « *Bon pour pouvoir* » :**

**Signature du mandataire précédée de la  
mention manuscrite « *Bon pour acceptation* » :**

**TOUT MANDATAIRE DOIT ETRE EN MESURE DE PRESENTER SA  
LICENCE « C » DE L'ANNEE EN COURS DELIVREE PAR L'ASSOCIATION  
AFFILIEE REPRESENTEE AINSI QU'UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE  
VALIDITE (CNI, PASSEPORT OU PERMIS DE CONDUIRE).**